CLASSEMENT	Nbre Logements	Etat des lieux	Actions attendues
Niveau 1 : sites tranquilles, incidents rares et mineurs	40	**Sites tranquilles**	**appel locataires ou sollication PCH de façon exceptionnelle**
Niveau 2 : sites présentant des situations d'infractions mineures récurrentes/d'attroupements ponctuels	791	**troubles de jouissance respect du RI** contraventionnel réguliers mais peu intenses : enjeux de droit commun : présence d'un tiers en parties communes réitérée (SDF) Incivilités	**Interventions récurrentes - médiation d'autorité sinon évacuation du ou des fauteurs de troubles**
Niveau 3 : sites marqués par une activité délinquante réelle et une économie parallèle qui peuvent perturber le fonctionnement social du quartier/d'attroupements réguliers liés à des trafics	1724	**Regroupement d'individus** dans les parties communes ou parking en parking : mécanique sauvage	**Interventions du GPIS selon modalités définies par la Direction Sûreté - Tranquillité de PCH avec demande de reporting Médiation disuassive envers groupe d'individus dans le but de les faire déguerpir**
Niveau 4 : sites où le climat de tension est installé et où l'activité délinquante organisée génère des violences/attroupements réguliers liés à des trafics et heurts.	710	**Sites intenses et structurels relevant d'un traitement régalien** occupation des parties communes avec ou sans trafic - vandalisme et installation de mobilier -squats de locaux techniques, de caves et dégradations de biens	**rondes préventives et récurrentes GPIS Actions spécifiques à définir en collaboration direction tranquillité -Sûreté PCH - PM - PN**